

MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE MER MORTE

DELIBERATION - (40-09.06.23)

Envoyé en préfecture le 17/06/2023

Reçu en préfecture le 17/06/2023

Publié le 19/06/2023

ID : 044-214401572-20230609-40090623-DE



Séance du 09 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 **L'an 2023**
Présents : 13 **Le 09 juin**
Votants : 13

Les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT ETIENNE DE MER MORTE, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/06/2023

PRESENTS : Mesdames PELLETIER-SORIN Manuella, BURTY Joanny, BLANCHARD Maryline, LACHAUD Elsa, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, SORIN Virginie, JAUNET Sabrina, TERRIEN Agnès, LAUTRU Emmanuelle, Messieurs CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, PARAIS Philippe.

EXCUSES : Messieurs BOURREAU Patrick, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Bruno, ECOMARD Paulin, BIRON Dominique.

ABSENT : Monsieur GEORGET Nicolas.

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.



OBJET : AVIS SUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION A CORCOUE SUR LOGNE

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'avis d'enquête publique unique de la Société SAS METHA-HERBAUGES en vue de la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation à Corcoué-sur-Logne

Par arrêté préfectoral n°2023/ICPE/169 en date du 20 avril 2023, une enquête publique est ouverte à la mairie de Corcoué-sur-Logne, pendant une période de 33 jours du lundi 15 mai 2023 à 9h00 au vendredi 16 juin 2023 inclus à 12h00

Elle précise que cet avis est publié par voie d'affiche au lieu ordinaire d'affichage des actes administratifs de la commune au moins quinze jours avant le début de l'enquête, et durant toute la durée de celle-ci puisque la commune de St Etienne de Mer Morte est concernée par le rayon d'affichage de 3 km.

Elle informe également que le conseil municipal de St Etienne de Mer Morte est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société SAS METHA-HERBAUGES dès l'ouverture de l'enquête.

Monsieur Parais expose les points importants du dossier relevés à partir des éléments mis à disposition sur le site de la Préfecture dans le cadre de l'enquête publique.

Madame la maire propose ensuite aux élus d'exprimer leur avis sur l'autorisation de construire et d'exploiter l'unité de méthanisation par vote à bulletins secrets.

Considérant que le bien-être est primordial pour les habitants de notre commune,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, après débat, et après avoir voté à bulletins secrets :

12 voix **OUI avec réserves**
1 voix **BLANC**

A la majorité des suffrages exprimés,

Envoyé en préfecture le 17/06/2023

Reçu en préfecture le 17/06/2023

Publié le 19/06/2023

ID : 044-214401572-20230609-40090623-DE



EMET un AVIS FAVORABLE à la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation à Corcoué-sur-Logne **AVEC RESERVES** sur le réseau routier et la protection des villages à proximité du site :

- en évitant les cœurs de bourg et les villages en termes de passage routier. La circulation dans les hameaux de la Poulerie, l'Egonnière et le Pin est à proscrire totalement.
- En respectant les engagements pris en termes d'aménagement routier.

A Saint Etienne de Mer Morte, le 09/06/2023.

La Maire,

Manuella PELLETIER-SORIN.

